



LA GRAPPE DE CYRANO (C1514)

LAPLANCHE YOHAN
12 AVENUE D AQUITAINE
24480 LE BUISSON DE CADOUIN

Paris, le vendredi 25 septembre 2026

Monsieur le Président,

Nous vous informons qu'après étude de votre dossier concernant l'organisation de la épreuve citée ci-dessous, la Fédération Française de Motocyclisme vous a délivré le visa d'organisation N°: 26/0821

Numéro de la épreuve

817

Club organisateur	:	LA GRAPPE DE CYRANO (LIGUE N°35)		
Discipline	:	MOTOCROSS		
Spécialité	:	COURSE SUR PRAIRIE		
Capacité	:	NATIONALE		
Type du championnat	:	COURSE SUR PRAIRIE - NATIONALE		
Date de début	:	17/10/2026	Date de fin :	18/10/2026
Lieu	:	COUX ET BIGAROQUE (D24)		
Nom de la épreuve	:	COURSE PRAIRIE		

Nous vous rappelons en outre que le visa de cette épreuve vous est délivré sous réserve que :

- Le contrat d'assurance souscrit pour la épreuve soit conforme à la législation actuellement en vigueur ;
- Le site de pratique, si nécessaire, ait été visité et homologué/agréé par les autorités compétentes ;
- Vous obteniez des pouvoirs publics les autorisations administratives nécessaires conformément à la législation actuellement en vigueur ;
- Vous respectiez les règlements imposés par la FFM, la FIM et la FIM Europe ;
- Les officiels soient en possession de leur licence valide et titulaire de la qualification requise

Nous vous rappelons que le jour de la épreuve, les participants et les officiels doivent présenter leur licence valable pour l'année en cours. Après la épreuve, vous devrez nous renvoyer par l'intermédiaire de votre Ligue régionale, le rapport de clôture dûment complété en deux exemplaires.

Vous souhaitant pour votre épreuve une totale réussite, nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos salutations sportives.

Direction des sports et de la réglementation



Copie LIGUE MOTOCYCLISTE NOUVELLE AQUITAINE

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.com

ffmoto.org



VISA D'ORGANISATION



MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026 MX SOLO / SIDECAR / QUAD



MOTO-CLUB: MC GRAPPE CYRANO
E-MAIL: mcgrappecyrano@wanadoo.fr
TÉLÉPHONE: 05.53.58.34.90
ORGANISATEUR TECHNIQUE: DUARTE Bruno

N° D'ÉPREUVE FFM: 817
DATE: 17 et 18 octobre 2026
LIEU: COUX ET BIGAROQUE

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DELAUNAY Clément	Licence : 359751
Président du Jury ou Arbitre*	DUGUE J.Claude	Licence : 253539
Membre du Jury	LACROIX Jocelyne	Licence : 281262
Membre du Jury	TABANOU Herve	Licence : 022676
Commissaire technique responsable	SAUMAGNE JP / FARGE JM	Licence : 182746 / 009980
Responsable du chronométrage	BOURRIER Philippe	Licence : 067678

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
50cc - 3 zones	6	8	50cc	25€
Open Minicross	7	11	65/85cc	32€
Open 85cc Espoirs	9	15	85cc	37€
Open Vétérans	38	/	Toutes	45€
Démonstration Educatif	6	/		20€
Open Motos Anciennes	15	/	Toutes	45€
Open 125cc	13	/	125cc	45€
Open Enduro	13	/	125cc/650cc	45€
Open 250-450cc	15	/	126cc 2T à 650cc 4T	45€

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Docteur MAHFOUD Ayan

Nombre de secouristes ... 8

Hôpital le plus proche ... SARLAT

Nombre d'ambulance(s) ... 1

Temps de trajet (en min) ... 34MN

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ... coux et bigaroque

Adresse ...

Caractéristiques :

Longueur du circuit ... 1.3km

Largeur minimum de la piste ... 6 mètres

Largeur de la grille ... 45 mètres

Longueur de la ligne droite de départ ... 70 mètres

Nombre d'OCP* ... 12

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 40

En manche : 40

CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE : 21/08/2026

MOTO-CLUB "GRAPPE DE CYRANO"

12 avenue d'Aquitaine

24480 LE BUISSON DE CADOUIN

☎ 05 53 58 34 90

E-mail : mcgrappecyrano@wanadoo.fr

VISA DE LA LIGUE

DATE : 10/09/2026



VISA DE LA FFM

DATE : 25/09/2026

NUMÉRO : 26/0821



Moto-club : Moto Club Grappe de Cyrano

Date : 17/10/2021 Lieu : Cous et Bigarroque - Mouzens

Contrôle administratif : Vendredi de 17h00 à 19h00 & Samedi de 7h00 à 8h00

Contrôle technique : Vendredi de 17h00 à 19h15 & Samedi de 7h00 à 8h15

SAMEDI 17 OCTOBRE

HEURE DÉBUT	SÉANCE	CHAMPIONNAT	CATÉGORIE	GROUPE	DURÉE	TOUR
8:30	⊙ Essais Libres	Open	Vétérans	...	10 mn	+
08:44	Essais Libres	Open	Moto anciennes	...	10 mn	+
08:58	Essais Libres	Open	50cc	...	10 mn	+
09:12	Essais Libres	Open	Minicross	...	10 mn	+
09:26	Essais Libres	Open	85cc Espoirs	...	10 mn	+
09:40	Essais chronos	Open	Vétérans	...	10 mn	+
09:54	Essais chronos	Open	Moto anciennes	...	10 mn	+
10:08	Essais chronos	Open	50cc	...	10 mn	+
10:22	Essais chronos	Open	Minicross	...	10 mn	+
10:36	Essais chronos	Open	85cc Espoirs	...	10 mn	+
10:50	Manche 1	Open	Vétérans	...	10 mn	+ 1T
11:05	Manche 1	Open	Moto anciennes	...	10 mn	+ 1T
11:20	Manche 1	Open	50cc	...	8 mn	+ 1T
11:33	Manche 1	Open	Minicross	...	10 mn	+ 1T
11:48	Manche 1	Open	85cc Espoirs	...	10 mn	+ 1T
12:03	Pause déjeuner	...	...	...	--	+
13:15	Manche 2	Open	Vétérans	...	10 mn	+ 1T
13:30	Manche 2	Open	Moto anciennes	...	10 mn	+ 1T
13:45	Manche 2	Open	50cc	...	8 mn	+ 1T
13:58	Manche 2	Open	Minicross	...	10 mn	+ 1T
14:13	Manche 2	Open	85cc Espoirs	...	10 mn	+ 1T
14:28	Pause	...	...	...	--	+
15:00	Manche 3	Open	Vétérans	...	10 mn	+ 1T
15:15	Manche 3	Open	Moto anciennes	...	10 mn	+ 1T
15:30	Manche 3	Open	50cc	...	8 mn	+ 1T
15:43	Manche 3	Open	Minicross	...	10 mn	+ 1T
15:58	Manche 3	Open	85cc Espoirs	...	10 mn	+ 1T
16:30	Remise Trophée	...	Toutes catégories	...	--	+
18:30	...	...	...	...	--	+
18:30	Fin de l'épreuve	...	Pour l'arrêté Préfectoral	...	--	+

Moto-club : Moto Club Grappe de Cyrano

Date : 18/10/2021  **Lieu :** Le Coux et Bigarroque - Mouzens

Contrôle administratif : Samedi de 17h00 à 19h00 & Dimanche de 7h00 à 8h00

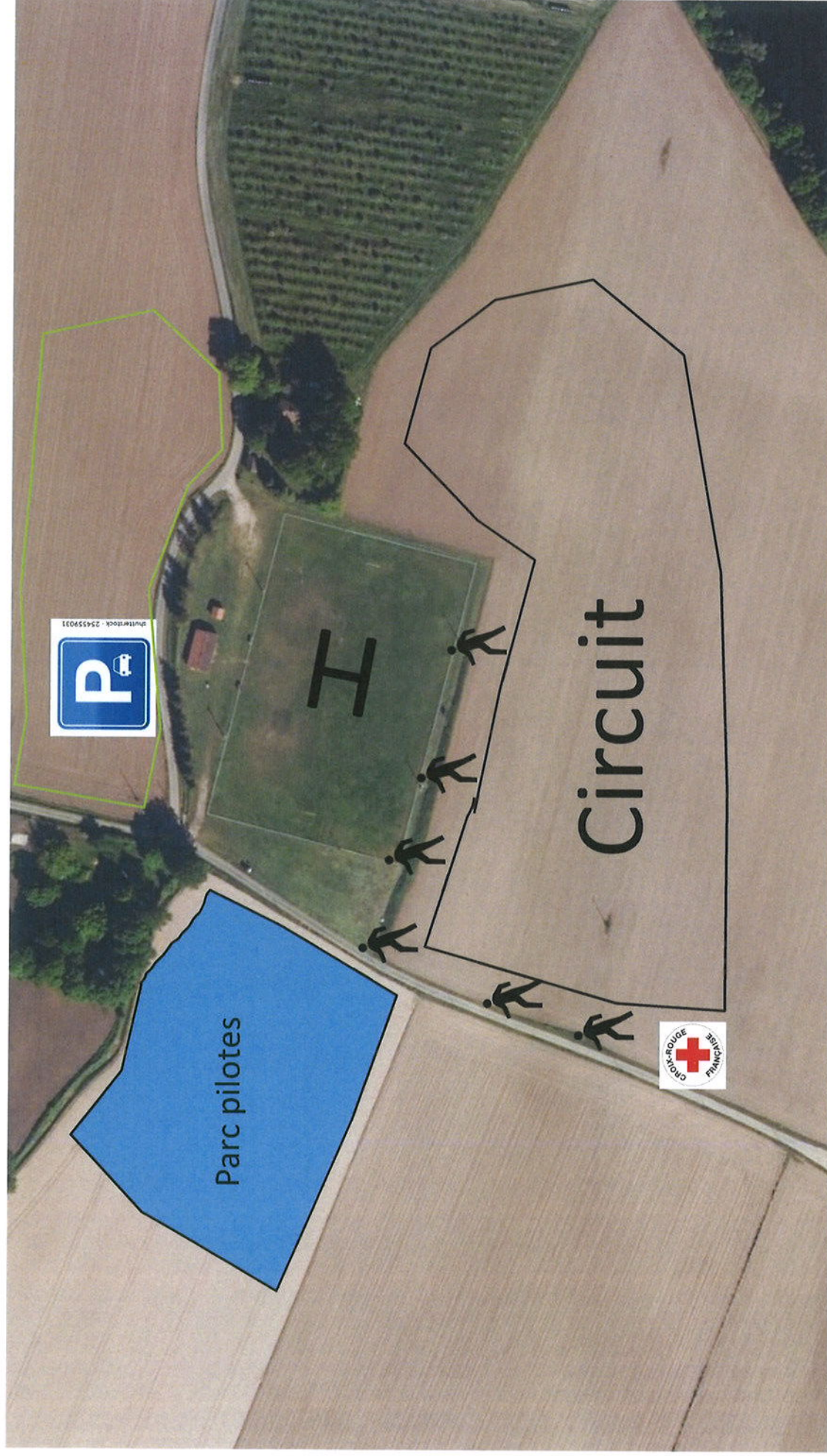
Contrôle technique : Samedi de 17h00 à 19h15 & Dimanche de 7h00 à 8h15

DIMANCHE

HEURE DÉBUT	SÉANCE	CHAMPIONNAT	CATÉGORIE	GROUPE	DURÉE	TOUR
8:30	🕒 Essais Libres	Open	Enduro	...	10 mn	+
08:44	Essais Libres	Open	125cc	...	10 mn	+
08:58	Essais Libres	Open	250/450cc	Série 1	10 mn	+
09:12	Essais Libres	Open	250/450cc	Série 2	10 mn	+
09:26	Essais Libres	Open	250/450cc	Série 3	10 mn	+
09:40	Essais chronos	Open	Enduro	...	10 mn	+
09:54	Essais chronos	Open	125cc	...	10 mn	+
10:08	Essais chronos	Open	Démonstration Educatifs	...	10 mn	+
10:22	Essais chronos	Open	250/450cc	Série 1	10 mn	+
10:36	Essais chronos	Open	250/450cc	Série 2	10 mn	+
10:50	Essais chronos	Open	250/450cc	Série 3	10 mn	+
11:04	Manche 1	Open	Enduro	...	10 mn	+ 1T
11:19	Manche 1	Open	125cc	...	10 mn	+ 1T
11:34	Manche 1	Open	Démonstration Educatifs	...	10 mn	+
11:51	Pause déjeuner	...	...	...	--	+
13:01	Manche 1	Open	250/450cc	Grp C	10 mn	+ 1T
13:16	Manche 1	Open	250/450cc	Grp B	10 mn	+ 1T
13:31	Manche 1	Open	250/450cc	Grp A	10 mn	+ 1T
13:46	Manche 2	Open	Enduro	...	10 mn	+ 1T
14:01	Manche 2	Open	125cc	...	10 mn	+ 1T
14:16	Manche 2	Open	Démonstration Educatifs	...	10 mn	+
14:31	Manche 2	Open	250/450cc	Grp C	10 mn	+ 1T
14:46	Manche 2	Open	250/450cc	Grp B	10 mn	+ 1T
15:01	Manche 2	Open	250/450cc	Grp A	10 mn	+ 1T
15:16	Pause	...	...	...	--	+
15:46	Manche 3	Open	Enduro	...	10 mn	+ 1T
16:01	Manche 3	Open	125cc	...	10 mn	+ 1T
16:16	Manche 3	Open	250/450cc	Grp C	10 mn	+ 1T
16:31	Manche 3	Open	250/450cc	Grp B	10 mn	+ 1T
16:46	Manche 3	Open	250/450cc	Grp A	10 mn	+ 1T
17:31	Remise Trophée	...	...	...	--	+
19:01	Fin de l'épreuve	...	Pour l'arrêté Préfectoral	...	--	+

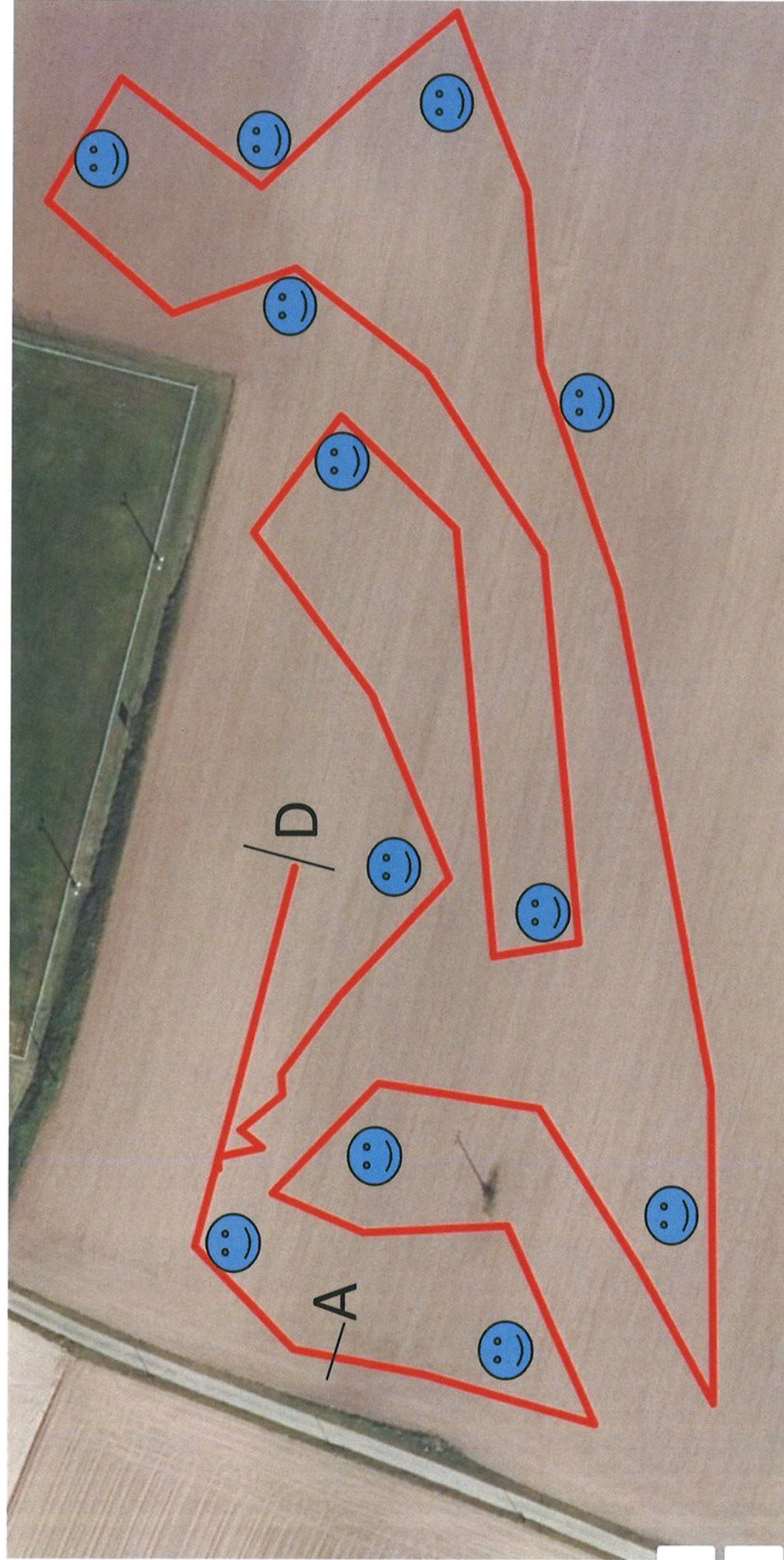
COURSE PRAIRIE - LE COUX ET BIGAROQUE

17 et 18 octobre 2026



COURSE PRAIRIE - LE COUX ET BIGAROQUE

17 et 18 octobre 2026



 Commissaires (au nombre de 12)

ATTESTATION D'ASSURANCE ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

(Articles A331-16 et A331-20 du Code du sport)

ALLIANZ IARD, dont le siège social est situé Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 991.967.200 euros - 542 110 291 R.C.S. Nanterre - Siège social : 1 cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris la Défense Cedex, atteste que :

MOTO CLUB GRAPPE DE CYRANO

12 AVENUE D'AQUITAINE - 24480 LE BUISSON DE CADOUIN

est titulaire d'un contrat N° 64745273, ayant pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers, en sa qualité d'organisateur de :

COURSE PRAIRIE

se déroulant à : COUX ET BIGAROQUE - MOUZENS

du 16/10/2026 au 18/10/2026 - La journée du 16/10/2026 est consacrée à l'ouverture des contrôles administratifs et techniques.

Ce contrat a pour objet de garantir, conformément aux prescriptions des articles L321-1, L331-10, D321-1 à D321-5, R331-30, A331-32, A331-17 et A331-20 du Code du sport, les risques prévus à l'article R331-30 dudit Code.

Il couvre lors de la manifestation et ses essais :

1°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux participants du fait des dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs ou non causés aux spectateurs, aux tiers, aux participants à la manifestation, ainsi que celle de toute personne qui prête son concours à l'organisation avec l'accord de l'organisateur - tous les assurés étant considérés comme tiers entre eux y compris les participants, conformément à l'article L331-10 du Code du sport ;

2°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'État ou des collectivités territoriales pour tous les dommages causés aux tiers ou à l'organisateur par les fonctionnaires agents ou militaires mis à la disposition de ce dernier ou leur matériel ; **Allianz IARD s'engage à renoncer, en cas de sinistre, à tout recours contre l'État et les collectivités territoriales ainsi que contre toute personne ou service relevant desdites autorités à un titre quelconque.**

3°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré organisateur ou aux participants envers les agents de l'État ou des collectivités territoriales participant au service d'ordre, à l'organisation ou au contrôle de la manifestation sportive en cas de dommages corporels causés auxdits agents et de dommages causés au matériel de l'État et des collectivités territoriales ;

4°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré en cas de dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles, y compris les frais d'urgence, et de préjudice écologique accidentel, y compris les frais de prévention de ce préjudice écologique.

Tableau récapitulatif des montants des garanties

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Responsabilités du fait des risques environnementaux Tous dommages confondus : corporels, matériels et immatériels Dont :	1 000 000 € Par manifestation assurée	Néant
Responsabilité civile/préjudice écologique accidentel (dommages corporels, matériels et immatériels) et Responsabilité Environnementale	100 000 € Par manifestation assurée	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de défense, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de montant

La présente attestation est valable pour la période du 17/10/2026 à 06H30 au 18/10/2026 à 20H30.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du code du sport, n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au-delà des limites, des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère.

Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

De plus, nous vous rappelons qu'en cas de non-paiement des cotisations, de suspension ou résiliation du contrat, cette attestation ne sera plus valide.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie le 15 septembre 2026

Pour ALLIANZ IARD
(Cachet et signature)



Guillaume de Chatellus
Directeur Mid Market MidCorp